

RESTAURATION SCOLAIRE

REGLEMENT INTERIEUR

1. GESTION - FONCTIONNEMENT

L'organisation de la cantine scolaire est un **service facultatif** relevant de la responsabilité intercommunale.

Les enfants fréquentant l'école publique de la commune peuvent y prendre leur repas du midi en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

Le prix des repas est fixé par la commune au tarif de 3 Euros.

La Communauté de Communes signe une convention avec le prestataire de son choix pour la fourniture et la livraison des repas pour la durée de l'année scolaire.

Suite à l'Appel d'Offre 2021, le prestataire retenu est Newrest – Isidore Restauration

Les repas sont payables au Trésor Public ou par prélèvement automatique dès réception de l'Avis de Sommes à payer.

Les enfants doivent **impérativement** se faire inscrire **la veille** (avant 09h30) du jour considéré auprès de leurs maîtresses. Les inscriptions sont collectées par Justine LORIMIER chargée de commander les repas au prestataire. **En cas d'absence de l'enfant, prévenir la mairie.**

Tout repas commandé est dû.

Ces dispositions s'appliquent quotidiennement.

2. SERVICES

2.1. Deux services sont mis en place dès la rentrée de Septembre 2021 pour les élèves de l'école élémentaire dans le respect des consignes sanitaires.

Les élèves des classes de CP et CE1 se restaurent de 12h00 à 12h40
Les élèves des classes de CE2 – CM1 et CM2 se restaurent de 12h40 à 13h20.

Les services sont effectués par Aline FERREIRA DE ABREU et Fabienne MORISSE

2.2. Les élèves de maternelle se restaurent de 12h00 à 13h00.

Le service est effectué par Aline FERREIRA DE ABREU et Sabrina TOURNACHE

Les ATSEM participent à l'éducation et assistance des enfants pendant le repas : viande à couper, boissons à servir, comportement à table, apprentissage de la propreté.

3. SURVEILLANCE

Après le repas, les enfants sont conduits récréation.

Les élèves élémentaires sont surveillés par Justine LORIMIER ou par une ATSEM jusqu'à 13h20.

Les élèves maternelles sont surveillés par les ATSEM.

Dans l'éventualité de conditions atmosphériques exceptionnellement mauvaises, les enfants seront maintenus dans la salle de restauration pour leur sécurité et leur confort.

4. DISCIPLINE

Servir et surveiller en moyenne chaque jour une centaine d'enfants demande beaucoup d'attention. Il est demandé aux parents, de bien vouloir expliquer à leurs enfants et de les sensibiliser afin :

- **qu'ils obéissent aux personnels de la restauration et aux ATSEM, qu'ils les respectent et qu'ils se tiennent correctement à table sans gesticuler, hurler et se déplacer sans autorisation.**
- **Il est interdit de jouer avec la nourriture et tout autre objet posé sur la table et d'apporter des objets personnels.**

5. SANCTIONS

- a) En cas de dégradation importante, les frais de remise en état sont à la charge des parents de l'enfant auteur des dégâts.
- b) En cas d'indiscipline notoire :
 - les parents de l'enfant sont avertis verbalement puis par écrit.
 - Si cela reste infructueux, après avis de la Commission de restauration scolaire (Mairie de Corneville sur Risle), l'enfant pourrait être exclu temporairement.
 - En cas de récidive, l'exclusion est définitive.

6. SANTE

Les parents signent une décharge en cas d'urgence de soins, d'accident ou de maladie grave.

Les responsables de la cantine (Aline FERREIRA DE ABREU – Fabienne MORISSE – Fabienne DEFLUBE) sont habilités à prendre les mesures nécessaires (services d'urgences) et préviennent les parents dans les meilleurs délais.

Le personnel communal n'est pas habilité à donner des médicaments et les enfants ne sont pas autorisés à les prendre seuls.

7. DIFFUSION - ACCEPTATION

- Un exemplaire du règlement est affiché dans le restaurant scolaire
- Une copie est adressée à Mme GILBERT, maire de COLLETOT.

Bon pour acceptation. Mention « Lu et approuvé »

Le
Signature des parents

***Le règlement est à retourner impérativement accepté et signé, à la
Mairie de Corneville sur Risle !***

Personnel Communal :

BOUETIER Elise – ATSEM
DELAHAYE Sandrine – ATSEM
EUDELIN Anne – ATSEM
FERREIRA DE ABREU Aline – Agent de restauration
LORIMIER Justine – Gestion et surveillance
MORISSE Fabienne – Agent de restauration et surveillance
ROCANCOURT Sabrina – Aide restauration scolaire
Contact : Commission de restauration scolaire : Fabienne DEFLUBE –
06.08.61.91.75